

Contrat de Mandat de gestion pilotée du renouvellement de(s) contrat(s) Electricité – Gaz naturel

Electricité : Puissances Souscrites de 42 KVA à plus de 40 000 KVA - Gaz naturel : Consommations annuelles supérieures à 30 MWH

ENTRE LES SOUSSIGNES

Raison sociale

Dont le siège social est

N° SIRET :

Représentée par

Agissant en qualité de

Tél :

E-mail :

Ci-après désignée « Le mandant »
D'UNE PART

ET

MÉDÈS INTERMÉDIAIRE ÉNERGÉTIQUE,

SARL au capital de 10.500 €

Dont le siège social est : 3 rue du Cinsault, les hauts de Valcyre 34270 VALFLAUNES

Immatriculée au RCS Montpellier 491 525 317 000 39

Ci-après désignée « Le mandataire »
D'AUTRE PART

PAGES 1 & 2 à retourner complétées et signées à l'adresse ci-dessus ou par email à Dynamis@medes-ie.fr

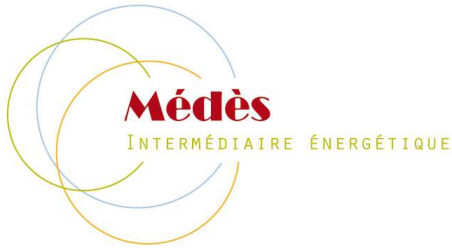
IL A ETE EXPOSE PUIS ARRETE CE QUI SUIT :

- EXPOSE PREALABLE -

La société MÉDÈS INTERMÉDIAIRE ÉNERGÉTIQUE s'est spécialisée dans la négociation pilotée avec sa plateforme d'appel d'offres <https://espace-gce.medes-ie.fr>, auprès de fournisseurs d'électricité y compris celle d'origine 100 % renouvelable & de gaz naturel y compris de bio-gaz, d'un prix fixe du kWh Hors toutes taxes et contribution existantes ou futures jusqu'à 3 ans de fourniture - 5 ans pour le gaz naturel - pour ses mandants.

Le mandant
intéressé par cette démarche pour son activité, a souhaité travailler avec la Société MÉDÈS INTERMÉDIAIRE ÉNERGÉTIQUE et donne mandat à celle-ci pour lui renégocier son / ses contrat(s) de fourniture d'électricité – de gaz naturel avant la date d'échéance du contrat en cours. Pour l'exécution de ce contrat de mandat le mandant fournira sur demande de MEDES-IE les documents nécessaires à l'exécution de son/ses service(s) ainsi qu'un RIB bancaire pour la réversion jusqu'à 5% de la rémunération de MEDES-IE par les fournisseurs d'énergies. MEDES-IE ne pratique pas le prélèvement bancaire. Tout paiement est effectué par virement après émission d'une facture.

Les parties se sont en conséquence rapprochées et, ont arrêté et convenu ce qui suit.



Contrat de Mandat de gestion pilotée du renouvellement de(s) contrat(s) Electricité – Gaz naturel

Electricité : Puissances Souscrites de 42 KVA à plus de 40 000 KVA - Gaz naturel : Consommations annuelles supérieures à 30 MWH

La gestion pilotée pour tiers est payante différant ainsi de l'utilisation gratuite de la plateforme par l'utilisateur avec deux appels d'offres/an.

La gestion pilotée comprend toutes les fonctions (présentes et à venir) de l'utilisation gratuite de la plateforme auxquelles se rajoute le conseil personnalisé (exemple : optimisation transport, etc.) et surtout l'absence de restriction (hors raisons techniques, délais de réponses) du nombre d'appel d'offres par an.

Dans ce cadre en raison de la fluctuation quotidienne des cours de l'électricité et du gaz naturel pour la France et de la validité des offres engendrée par ses volumes de consommation exprimés en kWh/MWH/GWH ou TWH l'organisation mandant MEDES-IE s'assure que le signataire des futures offres tarifaires sera joignable tous les jours ouvrés de l'année ou qu'un autre signataire sera également disponible le cas échéant.

Le mandant reste le décisionnaire dans la sélection de l'offre la plus compétitive parmi celles lui étant présentées. Préalablement à l'appel d'offres MEDES-IE demandera au mandant son souhait quant à la durée de fourniture souhaitée ainsi que sur le type d'électricité choisie, 100 % renouvelable ou indéterminée. De même en ce qui concerne le gaz naturel et le bio-gaz. Un compte au nom du mandant sera ouvert sur la plateforme de MEDES-IE et celui-ci pourra reprendre quand il le souhaite la gestion de celui-ci pour les renégociations futures de son-ses contrat(s) d'énergie(s).

L'algorithme de MEDES-IE présentera au maximum les 5 offres les plus compétitives au mandant, le choix de l'une d'entre elles par celui-ci annulera toutes les autres. La validité des offres est de 48 H au maximum (72H si veille de week-end) à partir de leur mise à disposition. Passé ce délai les offres sont caduques.

600 € HT/an, uniquement pour les 365 J précédents l'échéance du/des compteurs, pour la gestion d'un ou plusieurs compteurs d'électricité d'au moins 42 KVA de puissance souscrite. Exemple : avec un contrat de 3 ans d'engagement, au maximum un an sera facturé.

600 € HT/an, uniquement pour les 365 J précédents l'échéance du/des compteurs, pour la gestion d'un ou plusieurs compteurs de gaz naturel avec un minimum par compteur de 30 MWH/ an de consommation. Exemple : avec un contrat de 5 ans d'engagement, au maximum un an sera facturé.

Le mandant peut interrompre, par simple courriel à Dynamis@medes-ie.fr, la continuité de ce contrat à sa discrétion. Il sera alors remboursé du solde du nombre de mois entiers jusqu'à l'échéance de son/ses compteur(s) mais aussi s'il retient définitivement une des offres présentées par la plateforme avant l'échéance de son/ses contrat(s) en cours.

Fait à

Le

En deux exemplaires.

P/Le mandant

P/Le mandataire